

Cour de France.fr

Vladimir Chichkine

La cour Royale de France et la lutte politique en XVIe – XVIIe s.

Première édition

V. Chichkine, *La cour Royale de France et la lutte politique en XVI^e – XVII^e siècles*, Saint-Pétersbourg, Evrasia, 2004, pp. 258-264.

Edité en ligne sur *Cour de France.fr*

Date : 1er juin 2008

Adresse électronique : <http://cour-de-france.fr/article376.html>

Comment citer ce texte

Vladimir Chichkine, "La cour Royale de France et la lutte politique en XVIe – XVIIe siècles". Extrait de thèse (pp. 258-264) traduit du russe par l'auteur. Thèse publiée sous le titre *La cour Royale de France et la lutte politique en XVIe – XVIIe siècles*, Saint-Pétersbourg, Evrasia, 2004. Texte édité en ligne sur Cour de France.fr le 1er juin 2008 (<http://cour-de-france.fr/article376.html>).

Droits d'auteur

Le texte et les images, graphiques et tableaux sont protégés par les droits de propriété intellectuelle. Toute personne qui cite ou reproduit ce contenu ou une partie de ce contenu sans indication détaillée de la source peut être poursuivie comme contrevenante à la loi sur la propriété intellectuelle.

Remarques

Si un texte contient des illustrations, la table des illustrations se trouve en fin de texte; pour des raisons de droits, il est possible que seul une partie (ou aucune) des images n'ont été reproduites. S'il s'agit d'un texte réédité, le texte publié par Cour de France.fr peut différer très légèrement de l'édition originale. Les numéros de page indiqués entre parenthèses () indiquent dans ce cas la pagination de la première édition.

Cour de France.fr

Cour de France.fr est un site Internet scientifique dédié à la recherche sur la cour de France, de son apparition à sa disparition. Il sert de portail thématique et d'espace de publication pour des études et documents historiques. Le site accueille des travaux de chercheurs de toutes les disciplines et langues et leur permet de mettre en ligne des études inédites et de rééditer des articles et travaux dont ils ont conservé les droits.

Pour plus d'information et contact : redaction@cour-de-france.fr

Vladimir Chichkine

La cour Royale de France et la lutte politique en XVIe – XVIIe s.

Extrait de thèse. Texte traduit du russe par l'auteur

Conclusion

Les recherches sur l'évolution de la construction de l'absolutisme à la fin du Moyen Age et au début des temps modernes nécessitent que l'on consulte les fondements de la monarchie absolutiste et la société de l'époque.

D'après l'historiographie européenne, les institutions politiques de la France des XVI et XVIIIe siècles sont appelés par convention "Ancien régime". Cette dénomination sous-entend un pouvoir quasi despotique d'un roi qui gouvernait avec l'appui de l'armée, un système bureaucratique bien développé ainsi qu'une Cour et une noblesse qui parasitaient le pays.

S'étant établie comme source de pouvoir presque absolu et ayant aboli la majorité des privilèges sociaux et politiques traditionnels, la royauté tentait d'en finir avec l'esprit même du Moyen Age, à savoir sa composition sociale en classes sociales bien déterminées, ses institutions juridiques traditionnelles et ses prérogatives seigneuriales qui entravaient les pleins pouvoirs de la Couronne.

C'est dans cette optique que cette dernière a fait une offre des plus séduisantes aux membres des assemblées des états de province et du parlement, aux représentants des assemblées de la noblesse et du clergé. Elle se proposait de les rapprocher du pouvoir et donc des caisses de l'État. Cependant ceci devint avec le temps un moyen de pression efficace de cette Cour reconstituée sur la Couronne dont dépendait toujours la politique de tout le pays.

Croyant fermement qu'en soumettant la Cour on pouvait manœuvrer la principale force sociale de l'État, c'est-à-dire la noblesse, les monarques français ont bien mal évalué la situation dans laquelle ils se plaçaient. En effet, en s'entourant d'une Cour à laquelle ils pouvaient certes commander, ils ont omis qu'il fallait aussi tenir compte des intérêts de celle-ci. La noblesse de France, si on la compare aux élites similaires des autres pays, se caractérisait surtout par la conscience qu'elle avait de sa classe mais aussi par le prix qu'elle attachait à sa liberté. Ainsi se soumettaient-elle à la Couronne afin d'obtenir de sa nouvelle position des privilèges ; de sorte que jamais celle-ci ne laissait passer une chance d'obtenir du roi une quelconque faveur matérielle. Il ne fait aucun doute que le roi dépendait du bon vouloir de ses courtisans, des luttes des clientèles de gentilshommes, de l'opinion qui se formait dans l'enceinte de la Cour avant de se disperser à travers tout le pays. Du fait de ces relations avec la Cour, la monarchie en France ne devint jamais une monarchie absolue.

Cependant, dans le courant des XVIe et XVIIe siècles, la Cour ainsi que le régime absolutisme n'en a pas moins évolué. Ainsi, la Cour durant la seconde partie du règne de Louis XIV (1643-1715) et celle

Cour de France.fr

Documents, études et ressources scientifiques pour la recherche sur la cour de France, de ses origines au 19^e siècle.

<http://cour-de-france.fr>

de ces successeurs se différencie-t-elle fondamentalement de la Cour du XVIe et de la première moitié du XVIIe siècle, bien qu'étant issue de cette dernière.

On doit cependant remarquer dans ce lien que l'expression "Ancien régime" ne reflète pas les subtilités de la structure politique de la France des XVIe et XVIIe siècles qui reste un exemple à part dans l'histoire de France. La Cour à cette époque se développait sous le regard attentif de la Couronne qui souhaitait faire de celle-ci le meilleur rouage de l'appareil d'État. Durant le règne de Louis XIV, lorsque se posa le problème de l'opposition ouverte de la Cour, celle-ci se mit à dicter ses conditions à la Couronne en échange de sa loyauté et de la domination du pays. En réalité, le roi ainsi que la bureaucratie, de même que les résidus des institutions traditionnelles du pays se retrouvèrent au service à la Cour. Une des causes de la Révolution française au XVIIIe siècle n'est autre que l'existence de cette Cour qui parasitait le pouvoir royal et épuisait les ressources et la patience du pays.

Cependant, toute la logique de la lutte de la monarchie pour construire, maîtriser et diriger sa Cour, montre bien que les desseins à long terme de la Couronne étaient loin de ce qu'elle atteignit en réalité. En effet, chaque pas effectué dans l'organisation de la Cour de l'époque correspondante s'avérait être une étape de développement de l'absolutisme ayant joué un rôle sans doute plus positif que négatif pour la France des XVIe et XVIIe siècles. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la royauté devançait la Cour par l'initiative de ses réformes, initiative qui disparut rapidement après que celle-ci s'imposa. La Cour conserva son développement propre et ne laissa pas le souverain intervenir dans les règles de son fonctionnement qui de fait, perdurèrent. Si à l'époque des derniers Valois et des premiers Bourbons la majorité de la noblesse de souche qui faisait l'essentiel de la Cour, continuait de voir dans le souverain un suzerain et le chef suprême de l'armée et, en somme se conformait à la tradition, rendant hommage pour un fief, sous Louis XIV, les structures sociales rattachèrent la Cour à l'appareil juridique et administratif et changèrent la nature même de l'aristocratie tandis que s'effectuait le remaniement des élites, et qu'au sommet se propulsèrent les membres du parlement et bureaucrates. Déjà la noblesse ne se considérait plus comme d'épée mais uniquement comme noblesse de Cour, donc classe privilégiée. Pourtant, le cardinal de Richelieu écrivait au sujet de la noblesse que : « la guerre est son devoir premier, car la noblesse qui n'est pas prête à guerroyer au premier appel de son roi, est un luxe et un fardeau pour son pays et ne mérite pas les privilèges qui la distinguent des petites gens ».

Néanmoins les considérations du rôle social de la noblesse aux XVIe-XVIIe siècles prenaient racine dans un passé lointain, à l'époque de l'âge d'or, ce qui finalement restait moyenageux. En somme, tous les efforts du pouvoir royal pour centraliser la France et soumettre les féodaux rebelles au XVIe siècle se sont mués au fur et à mesure en une lutte pour centraliser la Cour et diriger la noblesse d'épée vers le service de l'Etat.

Les guerres civiles (1559-1598) qui se sont déroulées durant le règne des derniers des Valois éclatèrent en partie à cause de la réaction de la noblesse à l'autorité grandissante du pouvoir royal. De fait la volonté d'Henri III (1574-1589) de réconcilier deux camps rivaux de la Cour se soldèrent par une exacerbation de la tension. En créant une hiérarchie stricte dans les rangs et les protocoles, en

Cour de France.fr

Documents, études et ressources scientifiques pour la recherche sur la cour de France, de ses origines au 19^e siècle.

<http://cour-de-france.fr>

élargissant le système des institutions de la Cour, le roi a de lui-même provoqué le conflit avec la noblesse catholique dont il avait au début le soutien, en excluant de la structure de la Cour un certain nombre de clientèles de gentilshommes. Le pouvoir royal au XVIème siècle n'a pas pu gagner la maîtrise de la Cour car il a laissé grandir la haute aristocratie ce qui par la suite, l'a obligé à louvoyer entre différentes alliances en lutte. Ainsi, toutes les tentatives d'Henri III d'attirer les Grands à la Cour se heurtèrent-elles à leurs ambitions politiques ce qui entraîna le roi dans une lutte d'influence ayant pour but d'attirer la noblesse de haut lignage de son côté.

Les épreuves subies par la Couronne durant les guerres civiles ont cependant contribué à satisfaire un désir de compenser la perte d'un pouvoir plus ancien. Aussi les monarques placèrent-ils au-dessus de tout l'idée de la nature divine du pouvoir royal, la grandeur de sa majesté royale ce qui se traduisait notamment par un développement démesuré du protocole. Il était évident que dans des conditions de paix ce règlement pouvait discipliner la noblesse et devenir un moyen de manipulation.

Les premiers Bourbons ont en somme suivi le chemin tracé par Henri III en continuant à cantonner les Grands aux seconds rôles et en les plaçant au plus loin de la vie politique. Il leur fut de ce fait beaucoup plus facile d'agir qu'aux rois des dynasties précédentes puisque les désordres civils avait saigné à blanc la noblesse ; nombre de chefs de file avaient péri dans des luttes intestines.

Cependant, toute la noblesse n'était pas prête à soutenir la Couronne et à accepter la sévérité du protocole. La polarisation de la noblesse restait un facteur fondamental de la vie politique de la Cour et du pays. La Couronne utilisait fréquemment les luttes des fractions pour renforcer sa position. Les courtisans qui ne retenaient pas particulièrement l'attention royale poussaient les courtisans qui leur étaient supérieurs en rang et à qui ils étaient subordonnés à intriguer et à comploter. De ce fait, ils entraient en guerre avec le reste des courtisans fidèles à la Couronne parmi lesquels on comptait beaucoup de noblesse récente. La politique sociale de l'absolutisme était encore trop imparfaite pour assurer une charge à tous les nobles, surtout au sein de la Cour. Le pouvoir a cependant réussi à briser la tendance de formation des clientèles des Grands en les couvrant d'honneurs et de largesses matérielles tandis que les mesures prises à l'encontre de l'opposition étaient des plus draconiennes. La petite et moyenne noblesse, isolée et ruinée, préféra la paix avec le pouvoir royal.

Le développement de la cour absolutiste a assuré la victoire de la politique d'Henri IV (1589-1610) ainsi que celle de Louis XIII (1610-1643). Les travaux menés pour le perfectionnement de sa structure, et l'augmentation du nombre de ses membres ne cessèrent jamais durant les règnes de ces rois, bien qu'ils n'eussent pas bénéficié d'une grande expérience de la part de leurs prédécesseurs dans le domaine de l'organisation de la Cour. Cependant, la Cour devint un fondement solide du destin de la noblesse, puisque les charges de Courtisans devenaient pour nombres de ses membres le principal bien de la famille et constituaient leur héritage. Le cercle de la Cour ou « la société de la Cour » eut sous Louis XIII une tendance à se renfermer sur elle-même, devenant ainsi l'institution socio-politique principale du pays. La Cour dans les années 1620-1630 se mit à fixer dans des registres particuliers les membres la constituaient en fonction de leur naissance. La Cour au service de la Couronne : tel était le but de Louis XIII et de son Premier ministre Richelieu.

L'ambivalence venait du fait que la Cour était, d'une part, un facteur stabilisateur pour la noblesse, puisqu'elle lui permettait d'avoir accès au pouvoir et à la richesse, et d'autre part un facteur déstabilisateur pour la Couronne, dans le sens où une partie des courtisans considérait comme insuffisante leur participation aux affaires de l'État. Les constantes manifestations du mécontentement de la noblesse sous le règne de Louis XIII et de son ministre le Cardinal de Richelieu (1624-1642) étaient proches par les raisons, les buts, le caractère, les moyens de luttés et les dispositions de force, des exemples du Moyen-Age, lorsque les féodaux luttaient avec le pouvoir royal pour le « bien commun » et avaient aussi des traits caractéristiques de l'époque moderne. Des révoltes armées semblables à celles du Moyen-Age, dont le but était la constitution d'un pouvoir plus juste, s'organisaient dans les provinces et le seul tenu pour responsable de la tyrannie n'était autre que Richelieu. Au sein de la Cour, une lutte d'une ampleur encore jamais vue fut menée par la fraction de la noblesse pour obtenir le pouvoir et le droit d'être proche du roi, principale source de celui-ci. L'échec de celle-ci donna lieu à une autre forme d'opposition tout aussi étonnante pour l'époque : l'émigration massive de la noblesse, ce qui deviendra un élément caractéristique de l'histoire de l'absolutisme français.

Malgré la nette victoire de l'absolutisme dans la période que l'on étudie, les courtisans et plus largement la noblesse séparatiste n'avait pas encore perdu toutes ses forces, comme le montrera plus tard la Fronde. La lutte de la Couronne pour la Cour continuait.